

E Un conseil fraternel, ou presque

Le premier véritable conseil municipal de la commune s'est déroulé cette semaine dans une ambiance courtoise et sans polémique. Jusqu'au dernier tour de table des élus...

Par L'Est Eclair | Publié le 02/05/2018 à 20h49

[PARTAGER](#)

[TWITTER](#)

[Je consulte le journal numérique](#)



La table du conseil s'est agrandie pour 19 conseillers.

Soucieux de respecter ses engagements, Philippe Gundall a ouvert, lundi soir, son premier « vrai » conseil municipal de maire en se montrant sobre et à l'écoute.

Pour les 19 conseillers, la table est devenue un quadrilatère, même s'il manquait lundi Philippe Faivre et Danielle Berthier. Onze Buchérois étaient eux alignés dans le public.

Vote du budget in extremis

Évitant soigneusement tout ce qui pourrait ressembler à des piques ou à des formules désobligeantes, le nouveau maire cède volontiers la parole, non seulement à ses colistiers mais à ses récents adversaires, principalement David Moineau et Wanda Saire, assis côte à côte et qui se penchaient parfois l'un vers l'autre pour des apartés.

En ce lundi 30 avril, il s'agit principalement de voter, in extremis, le budget de la commune.

L'unanimité a été obtenue pour l'adoption du compte administratif et le vote des taux d'imposition 2018, (maintenus à 16,87 % pour la taxe d'habitation, 20,58 % pour le foncier bâti, 20,06 % pour le foncier non bâti).

Les subventions ont également été maintenues. Le financement de la nouvelle école, sans surprise, s'est imposé comme plat de résistance pour le vote du budget primitif. L'oubli des honoraires d'architecte a transformé l'hypothèse haute en hypothèse basse, à 3 millions d'euros.

Le cas Chantal Bouchot

Au moment du tour de table, David Moineau, en porte-parole de plusieurs Buchérois, a demandé à Chantal Bouchot à quel titre elle siégeait au conseil, puisqu'elle ne réside plus à Buchères, où sa domiciliation se limite à un garage. Si elle n'a pas été radiée des listes électorales buchéroises, révisées en février dernier, elle n'est en tout cas inscrite nulle part ailleurs comme électrice, s'est justifiée l'élue, sans rien ajouter. Une réponse qui n'a visiblement pas satisfait David Moineau.

Philippe Gundall a alors levé la séance. A l'issue du conseil, des Buchérois partisans de l'opposant, évoquaient déjà la possible saisine du préfet ou du tribunal administratif. Le rêve d'une action municipale fraternelle et apaisée s'est-il déjà envolé ?

 Marc Laroche